



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Conseil du 25/02/2013



Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 25 février 2013

Ce lundi 25 février 2013, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, est amené à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal
- Appels à projets en matière culturelle
- Approbation de la charte communale de l'intégration de la personne handicapée

Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal

Principaux éléments :

Préséance:

Une liste de préséances des Conseillers est réalisée sur base des années d'ancienneté à dater de la première entrée en fonction et, en cas d'ancienneté égale, d'après le nombre de votes obtenus lors de la plus récente élection. Seuls les services ininterrompus en qualité de conseiller titulaire sont pris en considération pour déterminer l'ancienneté de service, toute interruption entraînant une perte définitive de l'ancienneté acquise.

1- Michel FIRKET	CDH	01/01/1977
2- Michel de LAMOTTE	CDH	03/01/1983
3- Willy DEMEYER	PS	02/01/1989
4- Maggy YERNA	PS	02/01/1989
5- Claude EMONTS	PS	02/01/1989
6- Raphaël MIKLATZKI	MR	02/01/1989
7- Jean-Pierre GOFFIN	PS	02/01/1989
8- André SCHROYEN	CDH	02/01/1995
9- Pierre STASSART	PS	02/01/1995
10- Jean-Géry GODEAUX	PS	02/01/1995
11- Christine DEFRAIGNE	MR	02/01/2001
12- Gilles FORET	MR	02/01/2001
13- Julie FERNANDEZ FERNANDEZ	PS	02/01/2001

14- Fouad CHAMAS	PS	02/01/2001
15- Marie-Claire LAMBERT	PS	02/01/2001
16- Corinne WEGIMONT	PS	02/01/2001
17- Pierre GILISSEN	MR	02/01/2001
18- Fatima SHABAN	PS	22/01/2001
19- Brigitte ERNST de la GRAETE	ECOLO	02/01/2001
20- Jean Pierre HUPKENS	PS	04/12/2006
21- Bénédicte HEINDRICHS	ECOLO	29/05/2006
22- Guy KRETTELS	ECOLO	04/12/2006
23- Jean-Claude MARCOURT	PS	04/12/2006
24- Roland LEONARD	PS	04/12/2006
25- Benoît DREZE	CDH	04/12/2006
26- Diana NIKOLIC	MR	04/12/2006
27- Hassan BOUSETTA	PS	04/12/2006
28- Mohammed BOUGNOUCH	PS	04/12/2006
29- Fabrice DREZE	MR	04/12/2006
30- Elisabeth FRAIPONT	MR	04/12/2006
31- Mehmet AYDOGDU	PS	04/12/2006
32- Véronique DE KEYSER	PS	04/12/2006
33- Michel PETERS	MR	04/12/2006
34- Nathalie FRISEE	PS	04/12/2006
35- Géraldine BLAVIER	ECOLO	28/06/2010
36- Raoul HEDEBOUW	PTB+	03/12/2012
37- Anne DELVAUX	CDH	03/12/2012
38- Michel FAWAY	PS	03/12/2012
39- François SCHREUER	VEGA	03/12/2012
40- Jacques MARNEFFE	CDH	03/12/2012
41- Giuseppe MANIGLIA	PS	03/12/2012
42- Audrey NEUPREZ	MR	03/12/2012
43- Sarah SCHLITZ	ECOLO	03/12/2012

44- Louis MARAITE	MR	03/12/2012
45- Marc GILLIS	CDH	03/12/2012
46- Sébastien BOVY	MR	03/12/2012
47- Sophie LECRON	PTB+	03/12/2012
48- Quentin le BUSSY	ECOLO	03/12/2012
49- Jean-Paul BONJEAN	PS	03/12/2012

Commissions:

- Outre les sièges de Présidents, le total des sièges de Commissions à répartir entre les groupes est de 176. La répartition s'effectue de manière proportionnelle entre les 6 groupes politiques qui composent le Conseil.
- 11 Commissions sont instituées, une par membre du Collège plus une "Commission du Budget" et une "Commission des requêtes" chargée d'examiner les interpellations citoyennes jugées recevables mais excédentaires ou qui ne revêtent pas un caractère d'intérêt général. Cette dernière commission est publique.

Interpellations:

- Les interpellations doivent parvenir par écrit au Bourgmestre au plus tard à 16h le mercredi précédent le Conseil ;
- Les interpellations seront irrecevables, notamment si
 - elles sont relatives à des cas particuliers ou des cas personnels ;
 - elles tendent à obtenir exclusivement des renseignements d'ordre statistique ;
 - elles constituent des demandes de documentation ;
 - elles ont pour objet unique de recueillir des consultations d'ordre juridique ;
 - elles ne sont pas reçues dans les délais fixés.
- Par séance, les groupes peuvent procéder à 4 interpellations, un Conseiller ne pouvant interpellier qu'une seule fois par séance ;
- Le temps d'interpellation est de 2 minutes de même que la réponse et la réplique n'excédera pas une minute.
- Les interpellations ne peuvent donner lieu à un débat .

Interpellations citoyennes:

Le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation (article L1122-14) prévoit la possibilité pour les habitants de plus de 18 ans d'interpeller le Collège communal de leur commune.

Ce sera désormais le cas à Liège, si les interpellations sont transmises par écrit au Secrétaire communal, au plus tard, 15 jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue du Conseil.

- Le nombre d'interpellations citoyennes est fixé à 3 maximum par séance du Conseil ;
- Le sujet d'une interpellation ne peut faire l'objet d'une nouvelle interpellation qu'après un délai de 6 mois, à compter de la réception par la Collège de la première interpellation ;
- Si le Collège estime que l'interpellation ne revêt pas le caractère général prescrit, il peut inviter l'interpellant à se présenter devant la Commission compétente ;

Pour être recevable, l'interpellation remplit les conditions suivantes:

- être introduite par une seule personne;
- être formulée sous forme de question et ne pas conduire à une intervention orale de plus de dix minutes;
- porter:
 - a) sur un objet relevant de la compétence de décision du collège ou du conseil communal;
 - b) sur un objet relevant de la compétence d'avis du collège ou du conseil communal dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal
 - être à portée générale;
 - ne pas être contraire aux libertés et aux droits fondamentaux;
 - l'irrecevabilité est motivée en séance publique du Conseil

Dès l'adoption du Règlement d'Ordre intérieur validé, le Secrétariat communal prendra toutes les mesures d'information de la population au travers notamment du Site Internet et du Journal communal de la Ville.



Appels à projets en matière culturelle

A côté de la mise en place ou de la rénovation d'infrastructures culturelles, majeures ou de proximité, le Collège souhaite étendre l'offre culturelle liégeoise à toutes et à tous et y adjoindre un budget participatif. En effet, le Collège considère que ce type d'actions renforce le sentiment d'appartenance à la Cité et participe au mieux vivre ensemble, indispensable à la qualité de vie des citoyens.

Dans cet objectif, la Ville de Liège s'inscrit dans la promotion de divers appels à projets d'un montant de 25.000 € visant à mettre en avant des initiatives dans les domaines suivants :

Nord-Sud

Depuis 1996, la Ville de Liège lance un « appel à projets en matière d'interculturalité et de lutte contre les intolérances » à l'intention des associations qui œuvrent dans le domaine des relations interculturelles sur le territoire de notre ville.

Cet appel à projets vise principalement à soutenir des actions qui favorisent l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans des domaines comme la lutte contre le racisme, les initiatives socioculturelles, la jeunesse, l'insertion professionnelle ou l'amélioration des conditions de sécurité et d'accueil du public visé par l'association.

Pour cet appel, c'est une somme de 16.000€ qui sera répartie entre les lauréats.

Interculturel

La Ville de Liège souhaite soutenir les associations qui initient des activités qui renforcent la solidarité entre les peuples, en accord avec la déclaration universelle des Droits de l'Homme et dans l'esprit de la Loi Moureaux (30/07/1981).

C'est une somme de 7.500 € qui est dévolue à ces projets.

Littérature wallonne

La Ville de Liège organise, pour la trente-cinquième fois, le « Prix biennal de Littérature wallonne de la Ville de Liège ». Créé en 1923, ce Prix couronne l'œuvre d'un auteur contemporain, avec comme objectif la préservation de la diversité culturelle.

Le concours est ouvert à tous, quel que soit l'âge ou la nationalité et récompense une œuvre écrite en wallon. Le prix peut être décerné pour un seul ouvrage ou pour l'ensemble d'une œuvre, quel que soit le dialecte wallon employé. Les travaux (nouvelle, roman, poésie, théâtre, chanson, slam) seront publiés ou inédits, mais tous doivent faire preuve d'originalité.

Le prix d'un montant de 1.500 € sera décerné au mois de décembre 2013.

L'ensemble de ces appels à projets et les formulaires de participation sont consultables en ligne sur le site:

 www.liege.be/infos/les-appels-a-projets.



Approbation de la charte communale de l'intégration de la personne handicapée

Soucieuse de diversité et d'inclusion, la Ville de Liège espère à nouveau obtenir, comme en 2012, le Label « Handicity » qui récompense les efforts entrepris par le Collège en matière d'accessibilité PMR mais également dans les domaines suivants :

- le droit à la différence ;
- l'égalité des chances ;
- la sensibilisation ;
- les organes de consultation de la personne handicapée ;
- l'accueil de la petite enfance ;
- l'intégration scolaire et parascolaire ;
- l'emploi ;

- l'information et les services ;
- le logement ;
- l'accessibilité ;
- le parking ;
- les loisirs : sport, culture, festivités communales ;
- les transports ;
- la nature ;
- la politique sociale ;

Ces 15 champs d'action font partie des domaines prescrits dans la Charte communale d'intégration de la personne handicapée à laquelle Liège adhère depuis 2008.

L'action de la Ville en cette matière n'est pas récente puisqu'elle a installé une Commission communale consultative de la personne handicapée dès 1981. Le Service AccessPlus a lui été créé en 1998, la semaine de l'accessibilité a lieu chaque année depuis 6 ans et les résultats du concours « Accessibilité & Architecture » seront connus ce soir.

Un défi pour les Conseillers communaux

Notons enfin que les Conseillers communaux sont mis au défi de se mettre en situation réelle, ce mercredi 27 février de 17h à 19h, au départ de la Halle aux Viandes, accompagnés des handicontacts d'AccessPlus.

Le but de cette démarche est de permettre aux Conseillers de mieux appréhender les difficultés auxquelles sont quotidiennement confrontées les personnes handicapées.

Quatre parcours leur seront donc proposés pour se glisser durant quelques instants dans la peau d'une personne à mobilité réduite, d'une personne aveugle/malvoyante, d'une personne sourde/malentendante ou encore d'une personne souffrant d'une déficience intellectuelle.

Ils ont jusqu'à ce lundi soir pour s'inscrire !

